



**LICENCE 3 CAVEJ
CONVOCATION AUX EXAMENS DE MAI / JUIN 2018**

Ce document tient lieu de convocation et s'adresse aux étudiants régulièrement inscrits à leur université de rattachement et pédagogiquement au Cavej.

EPREUVES ECRITES :

Elles ont lieu au **Centre René Cassin - 17 rue Saint Hippolyte - 75013** – Paris
(métro Gobelins ou Glacière - bus 21, 83, 91)

Les étudiants devront être présents devant l'amphithéâtre une demi-heure avant le début des épreuves pour émarger.

La carte d'étudiant 2017/2018 présentant la photo doit être présentée à l'entrée et conservée pendant l'épreuve.

Les étudiants ne pourront utiliser que les copies fournies par l'administration lors de l'épreuve.

Ils seront priés de laisser leur cartable, sacs et documents ainsi que tout appareil numérique éteint dans les travées latérales dès l'entrée dans l'amphithéâtre.

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants bénéficiant d'un 1/3 temps, qui doivent se faire connaître obligatoirement par mail au plus tard le 20 avril à cavlic@univ-paris1.fr en précisant les matières qu'ils présenteront.

SEMESTRE 6 :

NOMS DE A à K : AMPHI 1 – RdC

NOMS DE L à Z : AMPHI 2 - 2^{ème} étage

DROIT EUROPEEN	JEUDI 31 MAI	14H -17H
DROIT DES CONTRATS	VENDREDI 1^{ER} JUIN	9H30 – 12H30
CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	VENDREDI 1^{ER} JUIN	14H30 - 15H30
DROIT DES SOCIETES 2	VENDREDI 1^{ER} JUIN	16H30 – 17H30

SEMESTRE 5

AMPHI 2

DROIT DES SOCIETES	LUNDI 4 JUIN	9H30-12h30
DROIT ADMINISTRATIF	LUNDI 4 JUIN	14h30-17h30
DROIT COMPARE	MARDI 5 JUIN	9h30-10h30
RELATIONS INDIVIDUELLES DE TRAVAIL	MARDI 5 JUIN	11h30-12h30

Documents autorisés :

Contrats spéciaux : code civil non annoté par l'étudiant

Autres épreuves : aucun document autorisé

Les épreuves orales auront lieu au **Centre René Cassin - 17 rue Saint Hippolyte - 75013 – Paris**

du mardi 22 mai au vendredi 8 juin inclus

Les jurys précis seront mis en ligne ultérieurement

Vous serez avisé **début juillet de la date de publication des résultats** sur le site e-cavej.org dans »Actualités »

Rappel du règlement de l'examen

Les matières présentées au délestage ne peuvent être repassées en mai/juin.

Toute défaillance à une matière fait obstacle à l'admission finale.

- En cas d'échec ou de défaillance à la session de mai/juin :

Toutes les notes égales ou supérieures à la moyenne restent acquises pour la session de rattrapage.

Toutes les notes d'un semestre validé ou d'une unité validée à la session de mai/juin restent acquises pour la session de rattrapage.

Toutes les notes inférieures à la moyenne, d'une unité d'enseignement non validée dans un semestre non validé à la session de juin, devront obligatoirement être repassées à la session de rattrapage.

La gestionnaire licence 3 CAVEJ

12/03/2018